

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230629-2023-DM-080A-AU
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

publié Notifié le 29/06/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

H. Hetuin

Département du Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-080A du 29 juin 2023

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du spectacle programmé pour le « Prix Petite Enfance », organisé par le réseau des médiathèques, et de la mise à disposition de la salle Colucci, sise 1 rue Malcolm X.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Président n° DP 23.172 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en date du 29 juin 2023, portant signature de la convention de partenariat relative à la programmation d'actions culturelles dans le cadre du réseau de lecture publique entre la CARPF et la ville de Goussainville,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France organise le « Prix Petite Enfance », dans le cadre de la programmation d'actions culturelles mutualisées, proposée aux villes et associations adhérentes du réseau de lecture publique,

Considérant que la Ville, adhérente du réseau de lecture publique, souhaite proposer à ses usagers des actions culturelles,

Considérant que, dans ce cadre, la Ville met à la disposition de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, à titre gracieux, la salle Colucci, sise 1 rue Malcolm X, en vue de la représentation du spectacle petite enfance « Va, cours, vole » par la compagnie « La 37^e Chambre », le 30 juin 2023 à 11h,

Considérant le projet de convention de partenariat,

DECIDE

Article Unique : DE SIGNER la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France - 6 bis avenue Charles de Gaulle - 95700 Roissy-en-France, relative à la programmation d'actions culturelles mutualisées dans le cadre du réseau de lecture publique et tendant à la mise à disposition par la Ville, à titre gracieux, de la salle Colucci, 1 rue Malcolm X, en vue de la représentation du spectacle petite enfance « Va, cours, vole » par la compagnie « La 37^e Chambre », le vendredi 30 juin 2023 à 11h.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-080A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-29T15-54-16.00 (MI246046189)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230629-2023-DM-080A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CULTURE - Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du spectacle programmé pour le " Prix Petite Enfance ", organisé par le réseau des médiathèques, et de la mise à disposition de la salle Colucci, sise 1 rue Malcolm X.

Date de décision : 29/06/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 080.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de convention.PDF](#) Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/06/23 à 15:54

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 29/06/23 à 15:54

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 29/06/23 à 16:04